

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2054

présenté par
M. Brottes et M. Blein

ARTICLE 46

À l'alinéa 16, substituer à la seconde occurrence des mots :

« effacements de consommation »

les mots :

« différents types d'effacements de consommation prévus à l'article L. 271-1A du code de l'énergie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.